

Rapport n°9 :**Convention entre UBFC et l'incubateur DECA-BFC**

Rapporteur (s) :	Michel DE LABACHELERIE – Vice-Président en charge de la recherche et des projets structurants
Service – personnel référent	Claudia LAOU-HUEN - Service FRI
Séance du Conseil d'administration	28 juin 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Avec les 15 autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche et établissements de santé de Bourgogne – Franche-Comté déjà partenaires d'ISITE-BFC, la COMUE UBFC est membre actif du nouvel incubateur régional d'entreprises innovantes, créé sous forme d'une association et nommé DECA-BFC. Cet incubateur a en particulier pour mission de développer les projets d'entrepreneuriat issus du monde académique au stade de la maturation des projets d'entreprises.

La participation d'UBFC dans l'incubateur DECA-BFC a été approuvée lors de la séance du Conseil d'administration d'UBFC le 12 juillet 2017.

Le nouvel incubateur établit des conventions avec chacun de ses membres actifs et une convention a donc été discutée avec UBFC.

Le projet de convention est présenté en annexe.

Annexe : Convention entre UBFC et DECA-BFC

Voir pièce jointe

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la convention ci-jointe entre UBFC et l'incubateur DECA-BFC.